



Centre d'approvisionnement – Fredericton  
301, promenade Bishop  
Fredericton (Nouveau-Brunswick), E3C 2M6

Le 4 janvier 2018

**F5211-170666**

## **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT**

**TITRE : Vérification d'expertise taxonomique des poissons capturés dans le cadre de l'évaluation des écosystèmes marins de la mer de Beaufort au Canada**

### **INTRODUCTION**

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour objet de manifester l'intention du gouvernement d'attribuer un contrat de prestation de ces services au Musée canadien de la nature à Ottawa (Ontario). Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir à d'autres fournisseurs la possibilité de démontrer qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans ce préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage du PAC.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé des capacités pendant la période d'affichage du PAC et prouvent ainsi qu'ils satisfont aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera un processus d'appel d'offres complet en ayant recours au Service électronique d'appels d'offres du gouvernement ou encore à la méthode traditionnelle avant d'octroyer le contrat en question.

Si, au plus tard, à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera attribué au fournisseur présélectionné.

### **CONTEXTE**

La Division de la recherche aquatique de l'Arctique de Pêches et Océans Canada (MPO), dans la Région du Centre et de l'Arctique, a mené un relevé de référence des poissons et des paramètres des habitats dans la région extracôtière de la mer de Beaufort de 2012 à 2014, dans le cadre de l'évaluation environnementale régionale de Beaufort – Projet des poissons marins (ÉERB-PPM) du gouvernement fédéral. L'ÉERB-PPM a été le premier relevé de référence de la diversité des poissons marins et des habitats connexes dans la mer de Beaufort au Canada. Les nouvelles connaissances acquises lors de L'ÉERB-PPM serviront à appuyer les processus réglementaires relatifs à l'élaboration et à la gestion des océans au large des côtes dans la région désignée des Inuvialuit, et fourniront un contexte de référence pour les études de la variabilité et des changements climatiques. L'évaluation des écosystèmes marins de la mer de Beaufort au Canada (ÉÉM-MBC, 2017-2019) s'appuie sur des données de référence biologiques établies lors de l'ÉERB-PPM afin d'élaborer une méthode de surveillance exhaustive de la région extracôtière de la mer de Beaufort au Canada, y compris des liens trophiques. L'ÉÉM-MBC comprend des recherches axées sur les interactions physiques et biologiques, tout en augmentant la couverture de base de la diversité et de l'abondance des espèces ainsi que des associations entre la diversité des espèces, leur abondance et les habitats dans les régions de l'archipel canadien qui n'ont jamais été étudiées dans ce contexte.

Le présent contrat comprend la vérification par des experts de l'identification taxonomique des poissons capturés au cours des saisons sur le terrain de l'ÉERB-PPM et l'ÉÉM-MBC de 2013-2014.

### **OBJECTIFS**

Le présent contrat a pour objectif d'identifier de manière exacte les poissons capturés au cours des programmes de l'ÉERB-PPM et de l'ÉÉM-MBC et ce, au niveau taxonomique le plus bas possible. La réussite fondamentale de ce travail consiste à assurer l'exactitude et la continuité des identifications; elle passera par le service d'experts internationalement reconnu dans le domaine de la taxonomie des poissons; Il s'agira également de veiller à ce que les opérations d'identification soient menées par ces mêmes experts au cours de chaque année de collecte.



Le fournisseur recevra des spécimens de référence des années de travaux sur le terrain de l'ÉERB-PPM de 2013 et 2014, et de chacune des années de travaux sur le terrain de l'ÉÉM-MBC. Dans la plupart des cas, des identifications préliminaires auront déjà été affectées aux spécimens de référence lors du traitement précédent en laboratoire. Dans les cas actuels, le fournisseur produira une confirmation d'expert liée aux travaux d'identifications taxonomiques. Dans certains cas, les identifications taxonomiques n'auront pas été attribuées précédemment en raison de la rareté ou du mauvais état des spécimens. Dans les cas actuels, le fournisseur doit utiliser son expertise et ses ressources afin de fournir les identifications taxonomiques. Le fournisseur doit faire tout son possible en indiquant les carences de qualité des spécimens et le manque de connaissances qui posent problème en ce qui a trait à certains groupes de poissons.

### **EXIGENCES CONCERNANT LES TRAVAUX**

Le fournisseur doit présenter les identifications taxonomiques de tous les spécimens fournis par le MPO

Des photos numériques qui font ressortir les caractéristiques d'identification uniques ou particulières. Lorsque des cas de spécimens uniques ou inhabituels se présentent, le fournisseur prendra des photographies numériques de spécimens entiers et des caractéristiques propres d'identification. Le fournisseur doit transmettre une copie des fichiers numériques au MPO. Les images et les fichiers seront nommés selon le numéro d'identification unique du spécimen (attribué par le MPO avant l'expédition). Les photos doivent être nommées individuellement ou mises dans un dossier portant ce format de nom.

### **Rayons-X**

Au besoin, le fournisseur doit utiliser l'imagerie radiographique (rayons X) pour déterminer l'identification taxonomique d'un spécimen. Le fournisseur doit transmettre une copie des fichiers numériques de ces rayons X au MPO. Les images et les fichiers seront nommés selon le format décrit à la section 5.2.

### **Codage à barres**

Au besoin, le fournisseur doit utiliser le codage à barres de l'ADN pour déterminer l'identification taxonomique. Le fournisseur doit fournir une copie des données de codes à barres au MPO.

### **Sommaire des données et des renseignements**

Une fois les travaux terminés, l'entrepreneur doit ajouter des renseignements d'identification taxonomique dans une feuille de calcul Microsoft Excel fourni par le MPO, de pair avec toutes notes ou remarques, et devra retourner la feuille de calcul, dûment remplie, par courriel ou clé USB. Il est essentiel que les renseignements d'identification correspondent au numéro d'identification unique fourni sur le spécimen et sur la fiche de données.

Le fournisseur doit conserver une copie de cette feuille de calcul pendant au moins deux ans après sa présentation au MPO.

### **CONTRAINTES**

Les données produites dans le cadre du présent contrat sont la propriété du MPO et ne peuvent être communiquées ou publiées sans le consentement écrit de l'autorité de projet.

Le fournisseur devra peut-être sous-traiter l'expertise de scientifiques et de taxonomistes externes. Les sous-traitants sont soumis aux mêmes contraintes que le fournisseur en ce qui concerne la publication, le partage de documents et de données tel que stipulé dans le présent contrat.

Le fournisseur doit retourner à Pêches et Océans Canada les spécimens qui sont trop petits ou trop endommagés pour être reconnus. Le MPO est responsable des coûts liés à l'acheminement.

### **SOUTIEN MINISTÉRIEL**

Données, échantillons et spécimens de référence



Le MPO fournira des spécimens de référence de l'ÉERB-PPM de 2013 et 2014, fixés au formol (10 % tamponnés) et conservés dans l'éthanol (70 %), avant le démarrage des travaux par le fournisseur en 2017-2018.

Le MPO fournira des spécimens de référence de la campagne de terrain de l'année précédente, fixés dans une solution tampon de formaldéhyde à 10 % et conservés dans de l'éthanol à 70 %, avant le démarrage des travaux par le fournisseur au cours de chaque année d'option.

Un résumé détaillé des poissons capturés pendant les années de travaux sur le terrain de l'EEM-MBC sera fourni au cours de l'automne de chaque année pour permettre au fournisseur de déterminer les poissons ou les groupes de poissons dont on doit prélever un échantillon d'ADN avant le début des travaux. Dans de tels cas, le MPO fournira les échantillons d'ADN et l'ensemble des spécimens de poisson.

Pour chaque poisson, le MPO fournira des données connexes concernant les collecteurs, la date et l'heure, la latitude, la longitude, la profondeur et une copie des permis de collecte associés.

Le MPO est responsable des coûts liés à l'acheminement.

### **EXIGENCES OBLIGATOIRES MINIMALES**

- a) Le fournisseur doit représenter une installation reconnue à l'échelle nationale pour l'archivage muséal des poissons marins de l'Arctique.
- b) Le fournisseur doit démontrer l'existence d'installations, d'équipement; de capacité d'entreposage à long terme et de garde des spécimens de référence conservés en ce qui concerne les poissons marins de l'Arctique.
- c) Le fournisseur doit démontrer sa capacité, y compris ses collaborations professionnelles, son expérience et ses ressources matérielles lui permettant de fournir des identifications formelles par des experts taxonomiques des poissons marins de l'Arctique, y compris, mais sans s'y limiter, les familles suivantes :  
*Agonidae, Ammodytidae, Clupeidae, Coregoninae, Cottidae, Cyclopteridae, Gadidae, Gasterosteidae, Liparidae, Myctophidae, Osmeridae, Petromyzontidae, Pleuronectidae, Psychrolutidae, Rajidae, Salmonidae, Stichaeidae, Zoarcidae.*
- d) Le fournisseur doit actuellement détenir une collection de référence exhaustive de poissons de la mer de Beaufort, y compris, mais sans s'y limiter, des espèces des familles taxonomiques suivantes :  
*Agonidae, Ammodytidae, Clupeidae, Coregoninae, Cottidae, Cyclopteridae, Gadidae, Gasterosteidae, Liparidae, Myctophidae, Osmeridae, Petromyzontidae, Pleuronectidae, Psychrolutidae, Rajidae, Salmonidae, Stichaeidae, Zoarcidae.*
- e) Le fournisseur doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans l'identification taxonomique formelle de poissons marins des études antérieures réalisées par le MPO dans la mer de Beaufort, y compris le programme d'étude des eaux marines côtières du Nord, et de l'évaluation environnementale régionale de Beaufort – Projet des poissons marins de (l'ÉERB-PPM).

### **MILIEU DE TRAVAIL**

Les travaux seront effectués au Musée canadien de la recherche sur la nature et à l'installation des collections située au 1740 chemin Pink, Gatineau (Québec) J9J 3N7.

### **UTILISATION D'ACTIFS**

Aucun actif ne sera fourni par Pêches et Océans Canada

### **PRODUITS À LIVRER ET CALENDRIER**

Spécimens de l'ÉERB-PPM (2013 et 2014) :

Le fournisseur doit présenter à l'autorité responsable du projet les éléments énumérés en vertu des articles 5.0 et 6.0, d'ici le 31 mai 2018.

Feuille de calcul Microsoft Excel des identifications de poissons



Photos numériques (le cas échéant)  
Rayons X (le cas échéant)  
Données de codes à barres d'ADN (le cas échéant)  
Ensemble de spécimens retournés  
Liste des numéros d'identification de catalogue pour les poissons qui restent dans la collection du fournisseur

Année d'option n° 1, spécimens MBC-EEM de 2017 : le fournisseur doit remettre à l'autorité responsable du projet les éléments énumérés en vertu des articles 5.0 et 6.0 d'ici le 31 décembre 2018.

Année d'option n° 2, spécimens MBC-EEM de 2018 : le fournisseur remettra à l'autorité responsable du projet les éléments énumérés en vertu des articles 5.0 et 6.0 d'ici le 31 décembre 2019.

Année d'option n° 3, spécimens MBC-EEM de 2019 : le fournisseur remettra à l'autorité responsable du projet les éléments énumérés en vertu des articles 5.0 et 6.0 d'ici le 31 décembre 2020.

### **APPLICABILITÉ DE L'ACCORD COMMERCIAL ET AUTRES OBLIGATIONS**

Les accords commerciaux qui s'appliquent dans le cadre de cette exigence comprennent l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

### **EXCEPTION AU RÈGLEMENT SUR LES MARCHÉS DE L'ÉTAT ET MOTIFS JUSTIFIANT LE RECOURS À L'APPEL D'OFFRES RESTREINT**

Les exigences suivantes en matière de politique s'appliquent au processus de PAC :

#### **Exceptions applicables aux appels d'offres en vertu du Règlement sur les marchés de l'État (RME) (article 6) :**

Selon l'article 10.2.1 et l'article 6 (d), une seule personne ou une seule société peut exécuter le travail; la règle s'applique à ce PAC pour les raisons suivantes :

Il n'y a aucune autre source connue d'approvisionnement. Le Musée canadien de la nature est responsable de la vérification taxonomique ainsi que de l'archivage/l'entreposage des spécimens de référence au nom du Canada.

### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Pêches et Océans Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux dans le cadre du contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les raisons suivantes :

Exception 6.4.1 – L'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est de générer des connaissances et une information pour diffusion dans le public.

### **DURÉE DU CONTRAT**

La durée estimative du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2019, avec l'option de prolonger le contrat de deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an, à la discrétion du ministre.

Si les options sont mises en œuvre : Option 1 : Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 (poissons MBC-EEM de 2018 ) et Option 2 : Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 (poissons MBC-EEM de 2019)

### **VALEUR ESTIMATIVE**

La valeur totale estimative du contrat ne doit pas dépasser 110 000 \$, taxes exclues, pour la première année, 50 000 \$ pour la première année optionnelle et 30 000 \$ pour la deuxième année optionnelle, dans l'éventualité où le ministre déciderait de se prévaloir de ces options.

### **ASSURANCE**

Il incombe à l'entrepreneur de décider s'il doit souscrire une assurance pour remplir ses obligations liées au contrat et se conformer aux lois qui s'appliquent. La souscription d'une assurance que l'entrepreneur doit détenir ou qu'il détient déjà est à ses frais, et il en va de son intérêt propre et de sa protection. Le



respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne la diminue.

**DROIT DU FOURNISSEUR DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS**

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits aux présentes peuvent soumettre par écrit un énoncé de capacités à l'agent de négociation des marchés dont le nom est indiqué dans ce préavis, à la date de clôture au plus tard. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

**DATE DE CLÔTURE POUR LA SOUMISSION DES ÉNONCÉS DE CAPACITÉS**

**Le mardi 30 janvier 2018, à 14 h (heure de l'Atlantique)**

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :

**Kimberly Walker**

Agente principale des contrats

Centre d'approvisionnement – Fredericton

Téléphone : 506 452-3624

Télécopieur : 506 452-3676

Courriel : [DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca)